



VILLE
DE
MOREUIL

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Préambule – Rappels réglementaires

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est obligatoirement précédé dans les deux mois d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Instauré par la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et modifié par la Loi n°2015-771 dite « Loi NOTRe » du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire est la première étape publique du cycle budgétaire.

Le DOB donne lieu à l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire qui est présenté au Conseil municipal.

Le rapport intègre :

- Les orientations budgétaires de la collectivité,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire informe donc les membres du Conseil du contexte économique, de ses répercussions sur la ville de Moreuil en matière de projection de recettes et de dépenses, et des équilibres qui en résultent.

Dans ce cadre, les données chiffrées représentent des ordres de grandeur et ne préjugent en rien des décisions qui seront prises par le Conseil Municipal lors du vote du budget 2021.

Les données du présent rapport sont sous réserve du Compte Administratif 2020.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le présent rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

➤ L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19

A. Monde et zone euro

a) Une économie en dents de scie.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale du coronavirus.

Suivant les mesures restrictives des Etats, l'économie a connu une évolution en dents de scie sur tout l'exercice et 2021 semble suivre la même tendance.

Le premier semestre 2020 a été marqué par une récession importante. L'activité n'a pu reprendre qu'avec les déconfinements progressifs, avant de chuter de nouveau avec les reconfinements du second semestre.

Ainsi se sont succédés chutes vertigineuses et rebonds économiques, faussant de fait tous les indicateurs.

La reprise épidémique en 2021 fait craindre une situation similaire dans les prochains trimestres, même si les effets de la vaccination peuvent nous faire espérer une amélioration.

b) Zone euro : soutien des Etats, de l'Union européenne, et plans de relance par le déficit public.

En Zone euro comme dans le reste du monde, l'activité économique a diminué en 2020 par rapport à 2019 d'environ 4,4 % malgré les rebonds successifs suite aux déconfinements des Etats. La variation est ainsi très marquée entre certains trimestres (de - 11,7 % à + 12,5 % entre le deuxième et le troisième trimestre).

La quasi-intégralité des pays a été touchée de plein fouet par la pandémie. Les pays à fort potentiel touristique (France, Espagne, Italie) ont subi les plus grandes pertes en raison des confinements et diverses restrictions sanitaires.

Certains secteurs ont été et sont encore fortement impactés par la crise : l'automobile, l'aéronautique, la restauration, les services, l'habillement...

D'autres ont plutôt résisté comme la construction et l'industrie.

Les Etats ont mis en place rapidement des mécanismes de protection, ce qui a permis de contenir le repli de la croissance à un niveau stable (environ - 7,3 % du PIB en moyenne sur 2020), avec un rebond estimé à 3,9% pour 2021.

c) Plans de sauvegarde européens.

Afin de maintenir un certain équilibre, et en appui aux plans nationaux, l'Union Européenne, via la Commission européenne a voté des plans de sauvegarde d'une importance cruciale pour l'économie :

- Soutien aux programmes de chômage de courte durée (Programme SURE) : 100 Mds €
- Plan de relance Next Generation EU : 750 Mds € de prêts et subventions afin de soutenir l'investissement. Validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022. Il est à noter que pour la première fois, l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

La Banque Centrale Européenne quant à elle, a continué à maintenir sa politique monétaire favorable grâce à des taux d'emprunts très faibles, permettant ainsi aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Elle a, en outre, lancé les programmes PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) : 1 850 milliards € et PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations), afin de soutenir le secteur bancaire.

B. Situation nationale

a) Economie

Comme tous les pays, la France a été fortement touchée par les effets de l'épidémie.

Grand pays touristique, les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme sont bloqués depuis une année. L'automobile et surtout l'aéronautique connaissent une situation préoccupante.

Les améliorations perçues en 2019 sont annulées par l'année 2020 au cours de laquelle le PIB a reculé de 13,8 % au deuxième trimestre, suite au premier confinement, pour repartir à la hausse et rechuter en fin d'année avec le second confinement. Sur l'année, le PIB a reculé de plus de 9 % en moyenne.

Les mesures de couvre-feu en janvier 2021, puis de reconfinements, pour l'instant territorialisés, ne devraient pas permettre une amélioration de la situation malgré l'arrivée de vaccins. La France doit faire face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, et va devoir probablement se préparer à des mesures plus strictes.

b) Inflation

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation en France a fortement baissé : elle est passée de 1,5% en janvier 2020 à 0% à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016, principalement en raison de la forte chute du prix du pétrole : le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis, il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars, boosté par le lancement des campagnes de vaccination.

En raison des confinements et couvre-feu, l'inflation s'est établie en 2020 à un niveau durablement faible : 0,5% du fait de l'effondrement de la demande et des stocks importants. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7% en 2021 et 0,6% en 2022. Le prix du baril de Brent devrait rester modéré au premier semestre avant de remonter progressivement et atteindre en moyenne 55\$ en 2021 puis 62\$ en 2022.

c) Le crédit

Le crédit est stable et facilité par les mesures gouvernementales et supranationales. En effet, les taux d'intérêts très faibles de la Banque Centrale Européenne pour les particuliers et l'instauration des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) aux entreprises ont permis d'accumuler des crédits dépassant les 1 000 milliards d'euros en fin d'année 2020.

d) L'Emploi

La situation de l'emploi en France est paradoxale : les chiffres du chômage n'ont pas suivi la réalité des pertes d'emploi. En effet, le chômage a diminué au premier semestre 2020 pour s'établir à 7,1%, puis a augmenté pour s'élever à environ 9% à la fin du troisième trimestre.

Dans le même temps, 715 000 pertes d'emplois salariés ont été comptabilisées lors du même premier semestre. Le million de pertes (T1+T2+T3) a été atteint à la fin du troisième trimestre.

Cette situation s'explique par les confinements, notamment le premier, durant lequel le nombre de personnes se déclarant en recherche active d'emploi a chuté.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adopté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à environ 30 milliards d'euros (1,3 % de PIB). En 2021, il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards d'euros prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait dépasser les 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.

Dans la Somme, ce chiffre était déjà à 10,6% fin 2020.

e) Le Plan de sauvegarde

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais des prêts garantis de l'Etat) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique) pour un coût d'environ 470 milliards d'euros (soit environ 20% du PIB national) en 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre **un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards €** (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Ce dernier vise à soutenir l'activité en minimisant les effets à long terme de la crise sanitaire et est divisé en trois axes :

- Compétitivité et innovation : 34 milliards d'euros : baisse des impôts de production, investissements, soutien à l'investissement.

- Transition écologique et environnementale : 30 milliards d'euros : transports, rénovation des bâtiments, transition dans l'agriculture

- Cohésion sociale et territoriale : 38 milliards d'euros : emploi, Ségur de la Santé, soutien à l'investissement des collectivités locales, recherche.

L'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

Toutes ces mesures ne sont pas sans conséquences sur les finances publiques. Même si les taux de la BCE sont très faibles, l'intégralité de cette politique protectionniste sera financée par du déficit public.

Ainsi en 2020 le déficit public s'élève 9,2 % du PIB (*chiffre actualisé au 26 mars 2021*).

La dette publique devrait atteindre pratiquement 115,7 % du PIB selon le dernier projet de loi de finances rectificative.

Pour 2021, le Gouvernement prévoit un déficit à 8,6 % du PIB et une dette publique de 122,3 % du PIB.

Enfin, la croissance est estimée à 6 % en 2021.

C. Loi de finances pour 2021

La Loi de finances initiale (LFI) pour 2021 a été publiée au journal officiel le 30 décembre 2020.

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 est naturellement fortement impactée par le contexte sanitaire. Ainsi, différentes mesures sont mises en place pour en résorber ses effets et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, qui est l'objectif principal de la LFI 2021. A cela s'ajoutent les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises qui ont des effets sur le secteur public territorial. Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification... Outre limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en avant le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Les communes se retrouvent par conséquent fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021 :

Les mesures principales :

- ✓ **Transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales en diminution** : les concours et dotations, la fiscalité transférée, fin des dégrèvements de la TH... 104 Mds € en 2021 soit – 10 % par rapport à 2020.
- ✓ **Concours financiers** : 51,9 Mds € (DGF, DETR, DSIL...), soit 2,8 Mds de diminution.
- ✓ **Stabilisation de la DGF** : 26,759 Mds € (-0,3%)
- ✓ **Augmentation du FCTVA** (+ 9,1 %)
- ✓ **Instauration de 2 nouveaux prélèvements pour financer la crise sanitaire** :
 - 510 Millions à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales = clause de sauvegarde des recettes fiscales pour les communes et EPCI.
 - 10 Millions pour compenser les pertes de loyers des entreprises
- ✓ **Augmentation des dotations de soutien à l'investissement local** : 1,8 Mds € (DETR : 1 046 millions €, DSIL : 570 millions €)
- ✓ **Application progressive de l'automatisation du FCTVA** dès 2021.
- ✓ **Subvention d'investissement pour la rénovation énergétique** : 1 Mds €.

- ✓ Décalage d'un an de l'expérimentation du Compte Financier Unique (fusion du Compte Administratif et du Compte de Gestion).
- ✓ **Hausse de la péréquation verticale** : + 220 millions € en 2021 (dont DSR).
- ✓ **Diminution des impôts de production de 10 Mds € dans le cadre du plan France Relance** : baisse de la CVAE, de la CET et des valeurs locatives des établissements industriels. Concernant ce dernier point, l'Etat compensera via un nouveau prélèvement sur recettes de 3,29 Mds € les pertes fiscales pour les communes et EPCI.
- ✓ Perte de la part des Régions dans la CVAE et baisse du taux (0,75 % au lieu de 1,5%) tout en préservant les parts communales et départementales.
- ✓ **Plafonnement de la CET** à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise (contre 3 % précédemment).
- ✓ Ajustement de la taxe de séjour.
- ✓ Exonération temporaire de CET en cas de création ou d'extension d'établissement.

D. Impact de la Covid-19 pour la Ville de Moreuil

La Covid-19 a eu un impact important sur l'exercice 2020.

Certes certains coûts de fonctionnement ont été diminués avec les fermetures de locaux, l'arrêt du bus municipal pendant plusieurs mois, les annulations de manifestations, etc. Mais en contrepartie la commune a dû faire face à de nouvelles dépenses liées à la crise sanitaire.

Des dépenses supplémentaires :

- ✓ **14 886,05 € TTC** : coût d'achat de masques en 2020 (10 000 masques adultes, 1400 masques enfants).
- ✓ **6 273 €** : hausse des fournitures sanitaires.
- ✓ **48 agents** placés au moins une fois en Autorisation Spéciale d'Absence en 2020.
- ✓ **5 900 €** : montant des primes Covid versées aux agents (33 d'agents).
- ✓ **Augmentation moyenne de 220 € brut par jour** (18h/j en plus sur les 4 écoles) de dépenses de personnel : **6 agents d'entretien** sollicités chaque jour dans les écoles pour améliorer la sécurité sanitaire (désinfection) en plus de l'entretien quotidien.
- ✓ **11 443 € TTC** : achat de matériels informatiques permettant le télétravail des agents administratifs.
- ✓ **30 000 € TTC** : opération de soutien aux commerçants.
- ✓ Création d'une page Facebook pour aider les commerçants.

Des annulations successives

- ✓ Repas et goûter des aînés
- ✓ Festivités du 14 juillet
- ✓ Noël compensé
- ✓ Spectacles adultes et enfants
- ✓ Classe de neige

Mais en partie compensées :

- ✓ Aînés : la distribution des colis a été élargie aux personnes de plus de 65 ans contre 70 habituellement, soit près de 300 bénéficiaires supplémentaires (soit +7.500 €),
- ✓ Concours de Pâques pour les enfants (réalisation de dessins pour les résidents de la maison de retraite de Moreuil) avec chocolats à la clé,
- ✓ Concours d'Halloween avec récompense à la clé,
- ✓ Cadeaux de Noël pour chaque élève (4.000 €) et spectacle « dans les murs » pour un montant de 2.000 €.

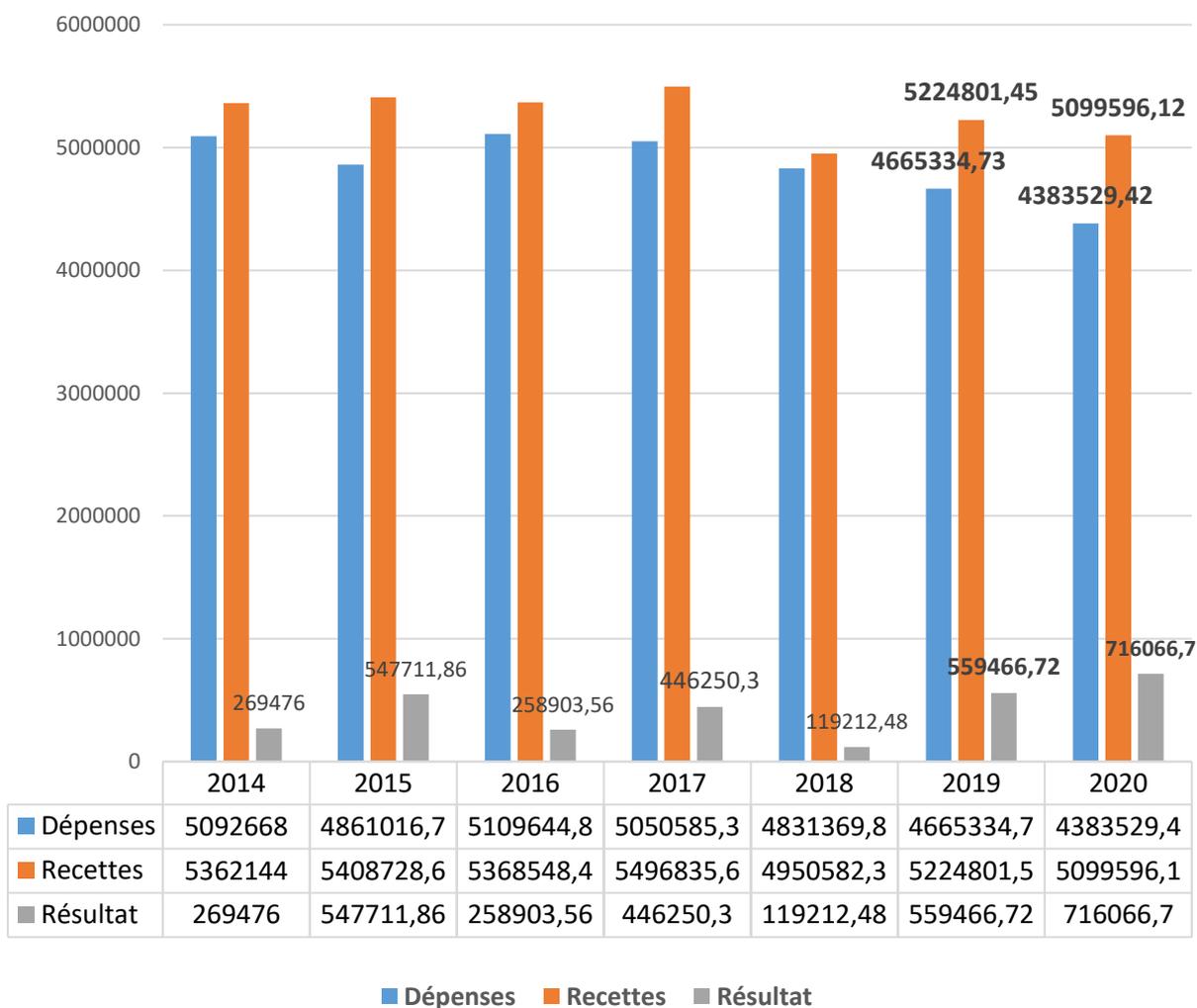
II. ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les équilibres de fonctionnement.

L'année 2020 présentera un excédent de fonctionnement d'environ 737 134,05 € sous réserve du CA et en comprenant l'intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire. Pour rappel, en 2019, le résultat était de 677 158,54 €.

Après un exercice 2018 faible, compte tenu du recul des recettes et du report de transferts à l'intercommunalité, un exercice 2019 marqué par de très bons résultats financiers dûs à une maîtrise des dépenses de fonctionnement (qui sont pour la 4^{ème} année en baisse), 2020 a été une année particulière du fait de l'impact de la Covid sur les dépenses et recettes de la commune. Les ratios ne sont donc pas significatifs.

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2014-2020



Hors virement à l'investissement (023), hors résultat d'exploitation reporté (002) et opérations de régularisation (042).

B. Des recettes diminuées

Comme développé lors des derniers rapports d'orientation budgétaire, la commune, confrontée à la baisse des dotations de l'Etat, doit rester particulièrement vigilante sur son niveau de recettes.

Les recettes de fonctionnement sont composées des chapitres suivants :

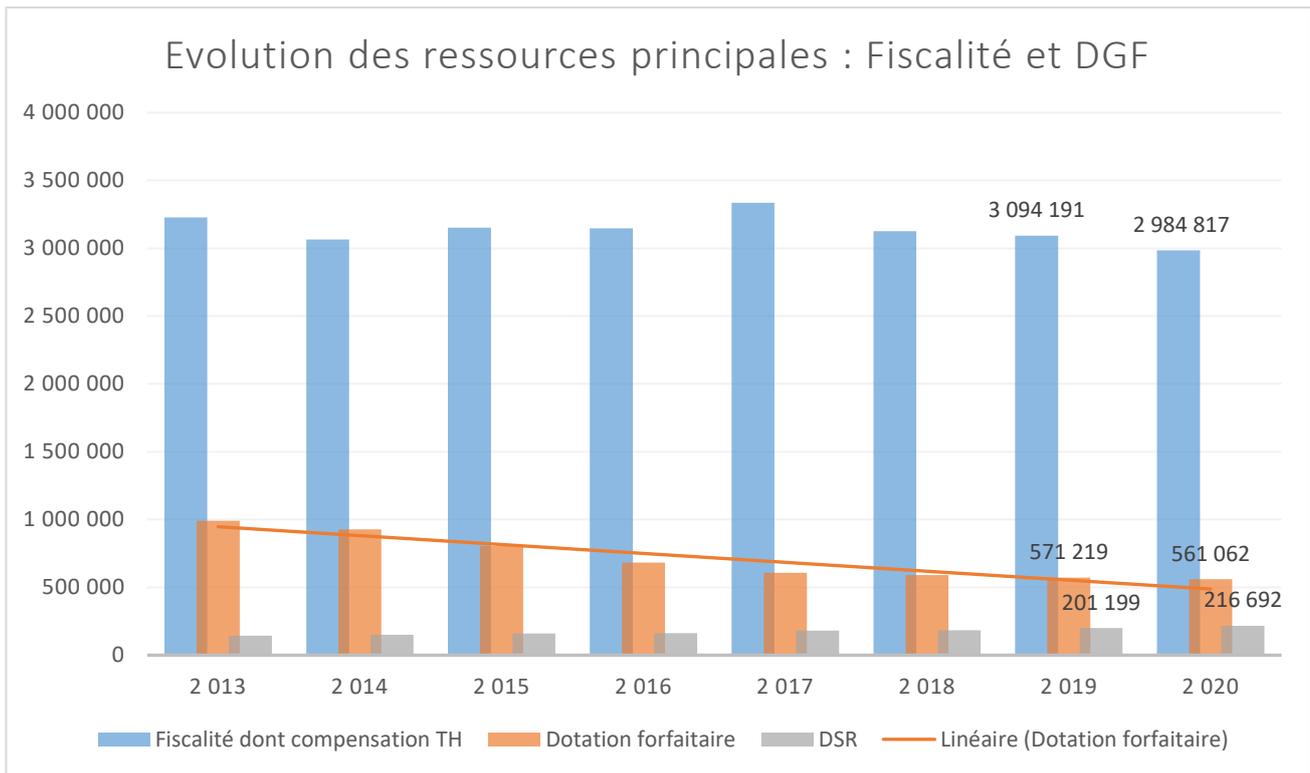
- *Produits des services (chap. 70) : tarification des services municipaux (périscolaire, cantine, concession cimetièrre, billetterie...)*
- *Impôts et taxes (chap. 73): TH-TFB-TFNB, TLPE, TASCOT, TADEM, FNGIR...*
- *Dotations et participations (chap. 74) : DGF, DSR, CAF ...*
- *Atténuations de charges (chap. 013) : remboursements d'arrêts maladie, contrats aidés.*
- *Autres produits de gestion courante (chap. 75) : loyers municipaux...*

Les recettes diminuent de 125 205 € par rapport à 2019. Par rapport au budget prévisionnel, elles sont en augmentation du fait de deux compensations imprévues : 77 868 € de compensation de perte de base d'imposition CET, et 95 229 € de compensation CET.

Tous les chapitres sont en diminution par rapport à 2019 exceptés les atténuations de charges et les produits exceptionnels.

Au final, la commune a perçu 91,88 % des recettes attendues.

Les deux recettes principales, représentant plus de 85% des recettes de fonctionnement, restent les dotations et participations (27,35 % des recettes), et la fiscalité (58,53% des recettes).



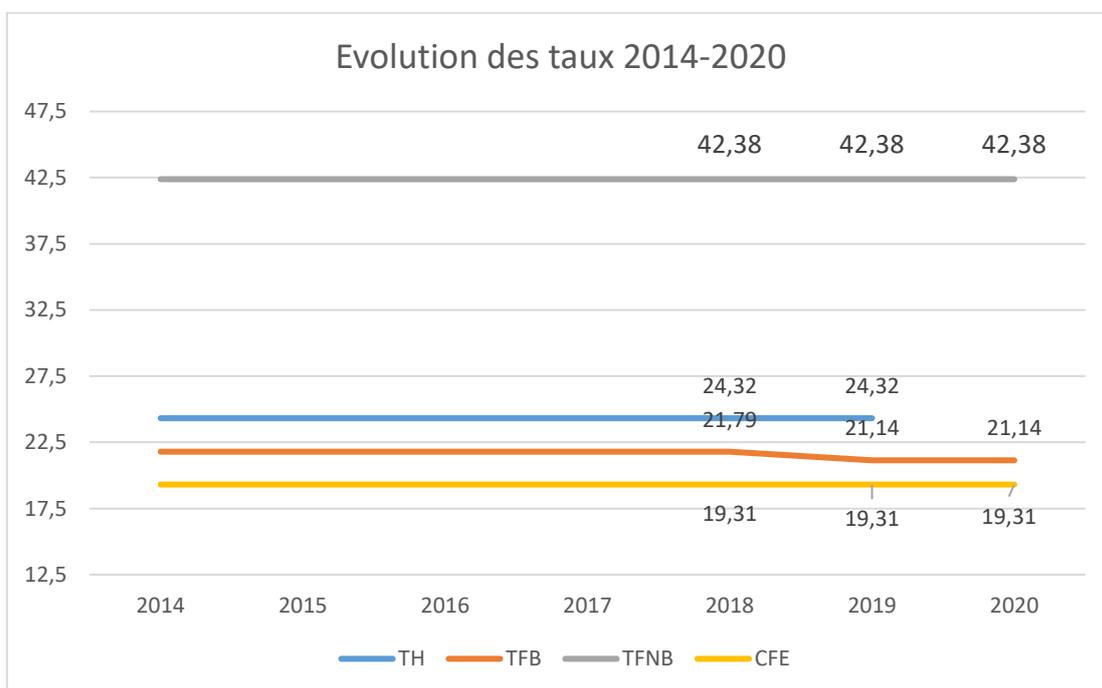
→ Tableau comparatif des recettes issues de la fiscalité et de la DGF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014-2020
Fiscalité	3 065 000	3 151 000	3 146 706	3 334 969	3 125 969	3 094 191	2 984 817	
Dotation forfaitaire	926 359	806 051	681 921	607 713	590 639	571 219	561 062	
DSR	150 377	159 491	163 483	180 043	183 685	201 199	216 692	
	4 141 736	4 116 542	3 992 110	4 122 725	3 900 293	3 866 609	3 762 571	- 9,15 % soit - 379 165 €

1. Fiscalité

La fiscalité reposait principalement sur les 4 « vieilles » :

- *Taxe d'Habitation (TH)*,
- *Taxe sur le Foncier Bâti (FB)*,
- *Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)*,
- *Contribution Foncière des Entreprises (CFE) (l'ancienne Taxe Professionnelle)*



Depuis 2020, la commune n'a plus la maîtrise de la Taxe d'Habitation qui est désormais compensée intégralement par l'Etat.

La suppression de la Taxe d'Habitation concernera l'intégralité des contribuables en 2023.

Cette mesure n'a pas pour effet de supprimer le pouvoir de l'assemblée délibérante de fixer le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation. Néanmoins, si la commune décidait une augmentation de ce taux, l'exonération de Taxe d'Habitation ne concernerait pas la partie de la taxe liée à l'augmentation du taux décidée par la commune. Les ménages exonérés paieraient donc la différence correspondant à l'écart entre l'ancien et le nouveau taux.

Pour rappel, en 2021, le taux du Foncier Bâti des départements sera transféré aux communes. Ainsi, en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme des taux FB communal et départemental de 2020.

Pour les années suivantes, les communes votent leur taux FB sur la base de ce taux global.

Des disparités vont se créer car il n'y aura pas de compensation parfaite commune par commune. En conséquence, un coefficient correcteur sera créé.

Si cela n'est pas suffisant, l'Etat abondera. Au contraire, si une commune est gagnante dans la limite de 10 000 €, elle conservera la somme.

Le produit des impôts et taxes, représente 58,53 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Moreuil.

Pour rappel, suite aux transferts de compétences à l'intercommunalité, la commune avait baissé le taux de la taxe sur le Foncier Bâti en 2019 (21,79 à 21,14).

En 2020, les recettes fiscales ont diminué de 109 373 € par rapport à 2019 (dont - 28 496 € de CVAE, - 45 331 € de TF/TH).

2. Dotations

Hors fiscalité (cf. 1), la Dotation Globale de Fonctionnement est composée des dotations suivantes qui représentent les principales recettes de fonctionnement de la municipalité :

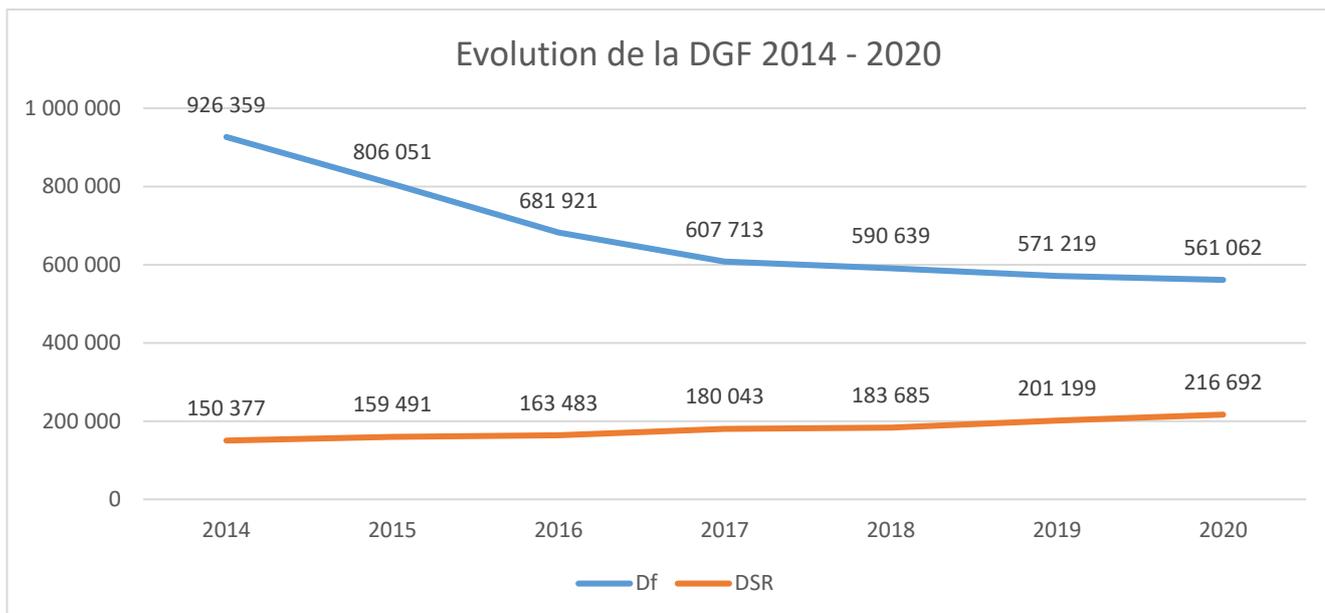
- La Dotation forfaitaire
- La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.) (qui comprend la DSR « bourg centre » et « péréquation »)

En 2011, la commune percevait 1 007 047 € de dotation forfaitaire et 105 515 € de DSR.

En 2020, la commune a perçu 561 062 € de dotation forfaitaire et 216 692 € de DSR, soit 777 754 € au lieu de 1 112 562 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014 - 2020	
Df	926 359	806 051	681 921	607 713	590 639	571 219	561 062	- 39,43 %	soit -365 297 €
DSR	150 377	159 491	163 483	180 043	183 685	201 199	216 692	+44,09%	soit +66 315 €

Chute libre de la Dotation Forfaitaire depuis 9 ans : **plus de 2 332 219 €** de perte de recettes cumulées.



La diminution de la DGF s'est stabilisée depuis 2018. Le montant de la dotation de solidarité rurale est toujours en légère augmentation, et son évolution se fera toujours en fonction des variables qui la composent (le potentiel financier par habitant par exemple, la longueur de voirie, l'évolution démographique de la commune...).

Une incertitude subsiste : suite à la pandémie mondiale et aux différents plans de relance, comment l'Etat fera participer les communes à l'effort national ?

3. Autres recettes

- 013 – Atténuations de charges : ce chapitre a diminué ces dernières années avec la fin des contrats aidés et la diminution des arrêts maladie du personnel. En 2020, il a fortement augmenté à 115 808€. Cette situation s'explique par 4 arrêts de travail (longue maladie) depuis 2019. Un des arrêts se terminera en 2021 par une retraite pour invalidité. Pour le reste, il s'agit de spéculations sur arrêt de travail. Cette recette ne peut donc être pérenne.
- 70 – Produits des services : ce chapitre est fortement marqué par la crise sanitaire : - 38 770 € de recettes classe de neige et périscolaire, - 48 610 € de recettes de restauration scolaire, - 7 633 € de recettes de spectacles.

Au global, la commune a perçu environ 241 000 € contre une moyenne d'environ 300 000 € ces dernières années.

Dans ce chapitre figure la participation de la CCALN sur les frais de fonctionnement des ATSEM. Le montant 2020 est de 94 267 € pour un coût réel de personnel à charge de la commune de 235 760€.

- 75 – Autres produits de gestion courante (loyers) : ce chapitre est stable (150 386 € en 2020). La moyenne des sept dernières années s'établit à 149 028 €. Il est à noter qu'en 2022, la perception stoppera sa location.
- 77 – Produits exceptionnels : ce chapitre est en forte augmentation : + 80 227 € qu'en 2019. A 194 130 €, les recettes sont composées des produits des cessions d'immobilisation (3 rue Léon Blum notamment), mais également d'un remboursement de sinistre (51 000 € suite à incendie).

Il est enfin à noter que la Communauté de Communes Avre Luce Noye doit prendre des mesures pérennes pour équilibrer son budget afin de garantir à la fois son fonctionnement et mettre en place des projets structurants pour le territoire. Parmi les hypothèses évoquées, la possible diminution des dotations de la CCALN aux communes

Conclusion :

Les dotations sont en constante diminution mais les recettes exceptionnelles ont atténué les effets de cette baisse sur 2020, comme en 2019.

Afin de pouvoir se constituer une capacité d'autofinancement suffisante, il est indispensable de stabiliser les dépenses de fonctionnement, avec des incertitudes quant aux mesures qui seront prises par la Communauté de Communes Avre Luce Noye. Pour équilibrer son budget afin de garantir à la fois son fonctionnement et mettre en place des projets structurants pour le territoire, elle doit trouver des recettes ou diminuer ses dépenses. Parmi les hypothèses évoquées :

- Une forte augmentation de la fiscalité (avec un impact sur le FB et la CFE),
- Un important transfert de charges vers les communes,
- Une diminution des dotations de la CCALN aux communes.

Ces mesures n'étant pas encore connues à ce jour, il est difficile d'en mesurer les impacts sur le budget communal et nous devons par conséquent continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

C. La nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses principales d'une collectivité sont les dépenses de personnel (chap.012) et les dépenses à caractère général (chap.011).

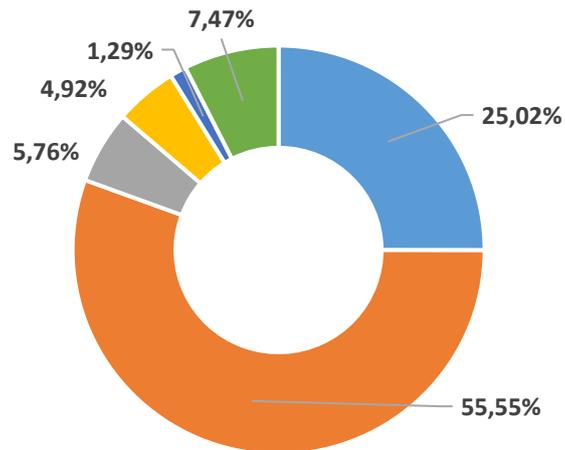
Pour Moreuil, ces postes représentent respectivement 55,55 % et 25,02 %, soit 80 % des dépenses de fonctionnement. Leur maîtrise est donc nécessaire.

Les transferts de l'Etat ont un impact direct sur ces chapitres. Ainsi, la municipalisation temporaire de l'école de musique et de ses enseignants, l'instauration des temps d'activités périscolaires, puis l'arrêt de l'instruction du Droit des sols par les services déconcentrés ont impliqué des dépenses supplémentaires pour la collectivité ces dernières années.

Malgré plusieurs reports successifs, la commune a transféré le service crèche et le RAM le 1^{er} juillet 2019 à l'intercommunalité avec comme conséquence une diminution du 012.

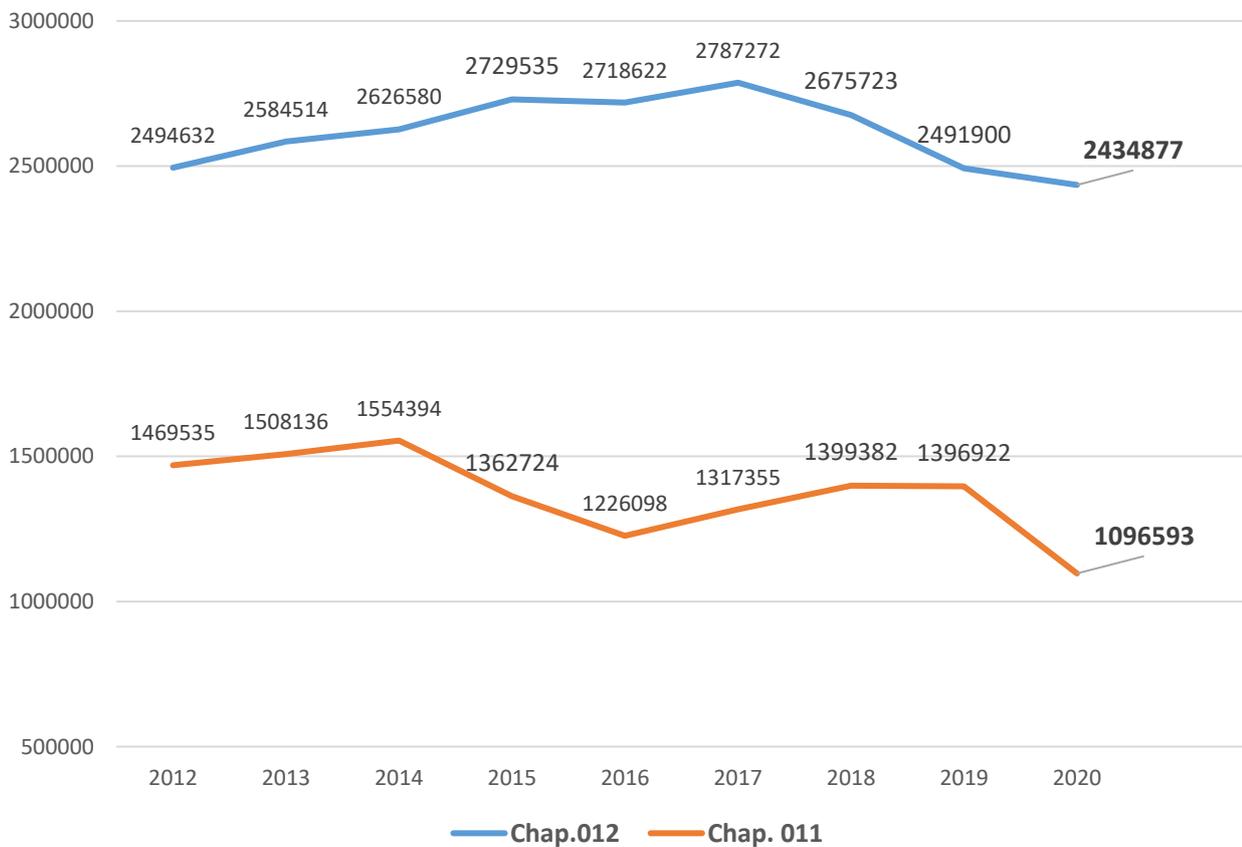
En 2020, et comme depuis plusieurs années, les dépenses de personnel et les dépenses à caractère général ont été maîtrisées.

Répartition des dépenses générales de fonctionnement



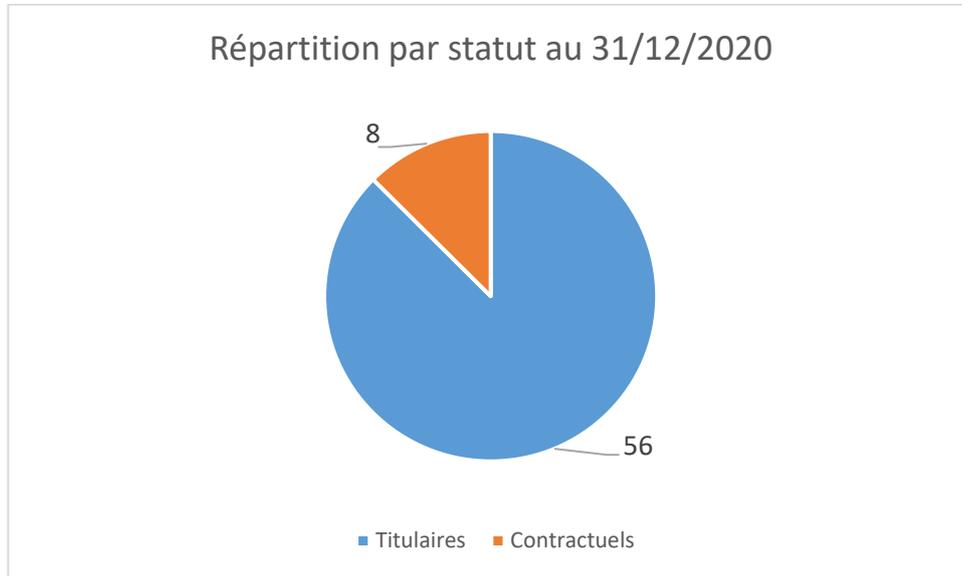
- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 042 - Opérations d'ordres

Evolution des Dépenses principales de fonctionnement

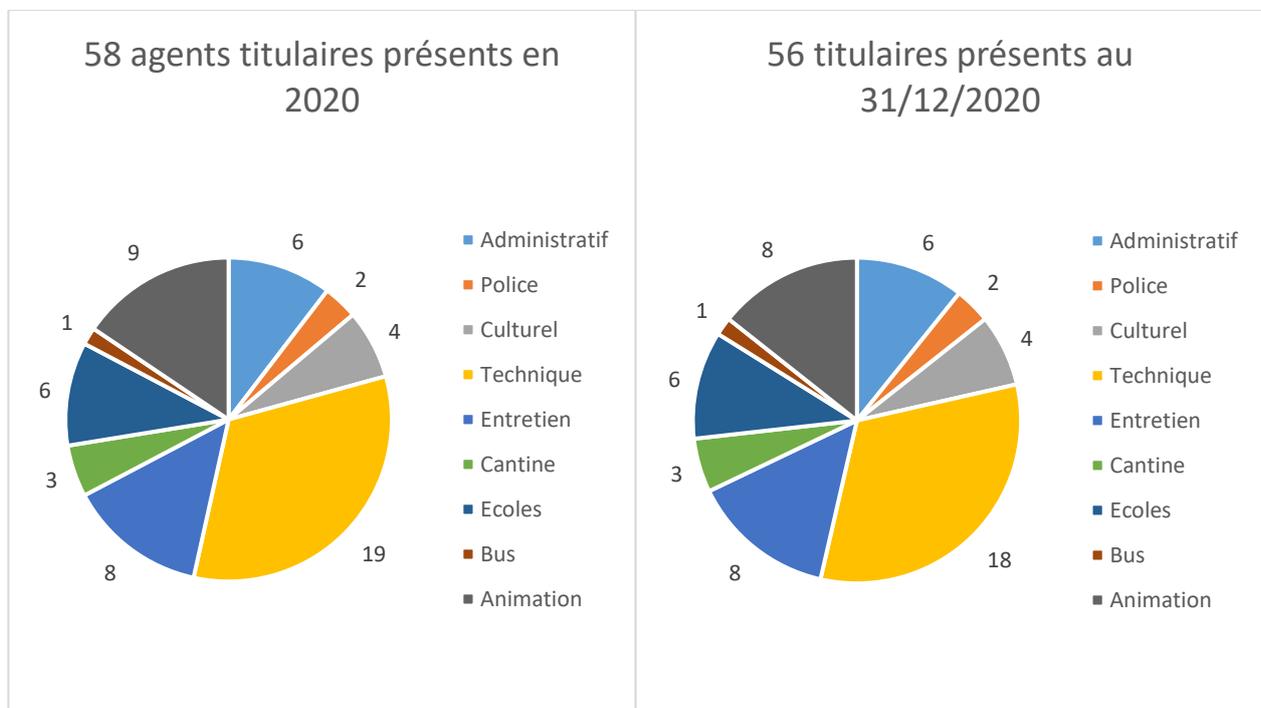


1) Le personnel (chapitre 012)

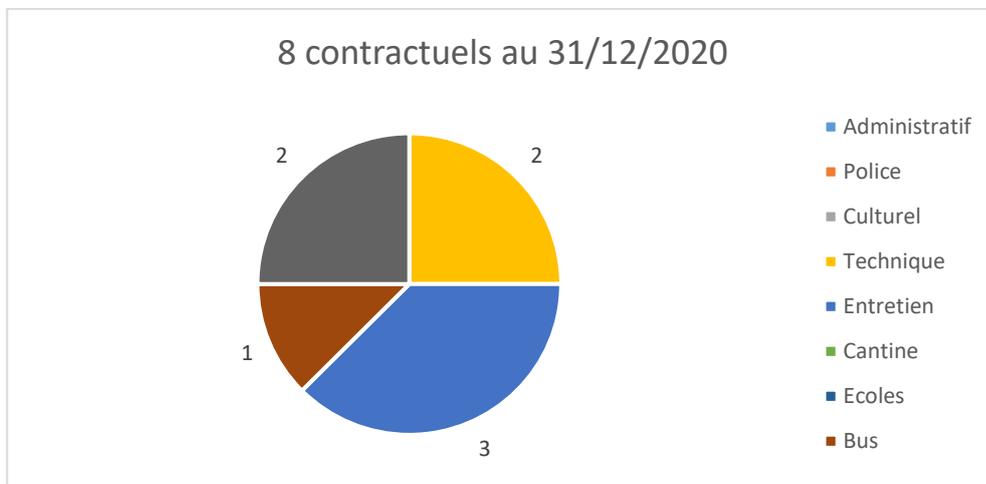
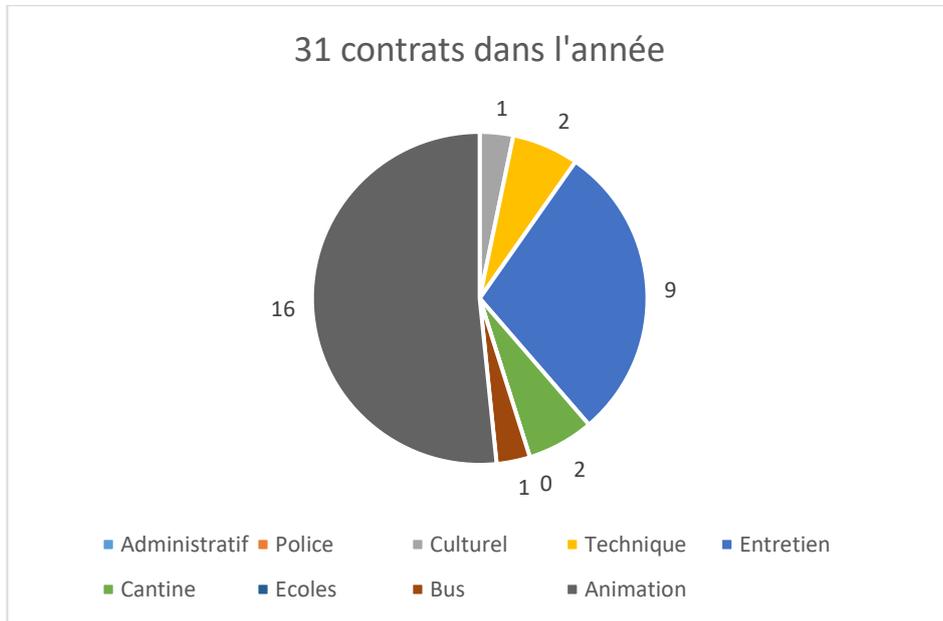
La Ville de Moreuil étant une mairie de services, le chapitre 012 est le poste de dépenses le plus important. Il représente actuellement 55,55 % des dépenses de fonctionnement. L'évolution de ce poste est donc primordiale pour les finances de la collectivité.



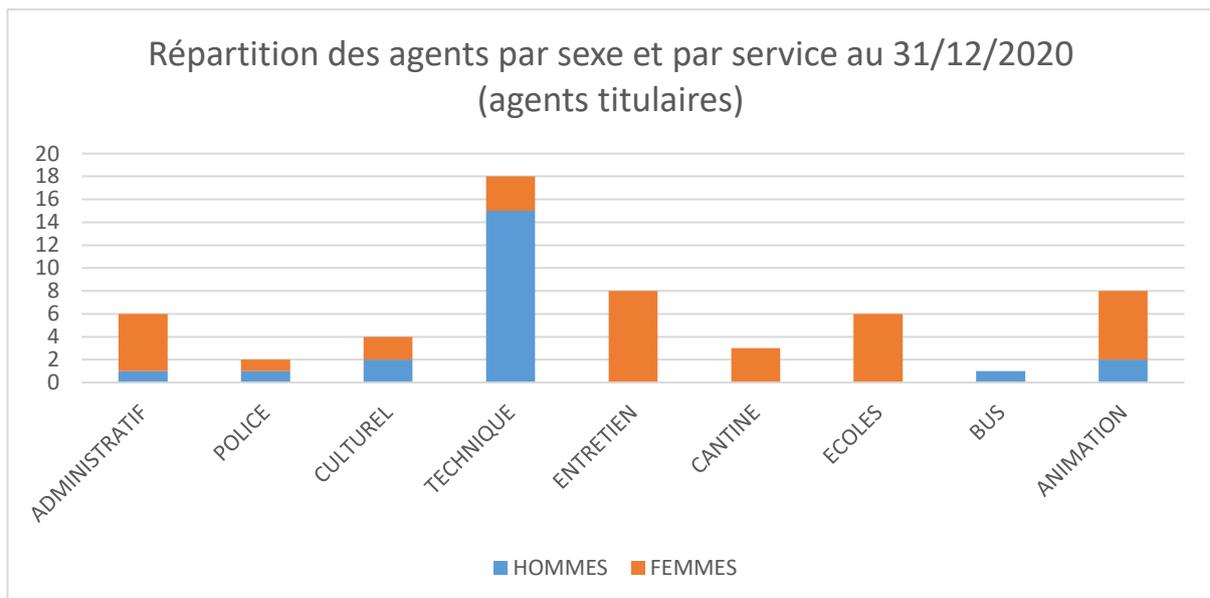
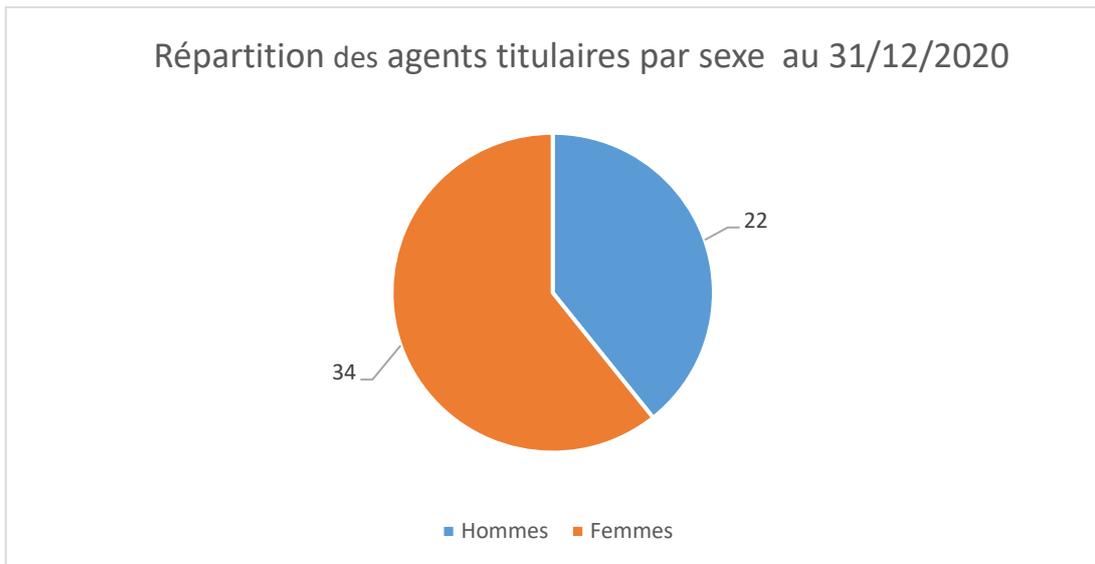
Concernant les agents titulaires :



Concernant les agents contractuels :



Répartition par sexe des agents titulaires :



Une augmentation « automatique » du budget du personnel :

- Passage automatique des échelons des grilles indiciaires,
- Glissement Vieillesse Technicité,
- Point d'indice revalorisé en 2016 (depuis gelé),
- Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), même s'il est actuellement mis en attente,
- Le nouveau Régime Indemnitaires (RIFSEEP),
- Revalorisation des bas salaires en 2020.

Part du budget du personnel et assimilé dans le budget de fonctionnement :

La masse salariale a représenté 55,55 % des dépenses de fonctionnement en 2020. Ce chiffre peut paraître en augmentation mais en réalité il est la conséquence du jeu des pourcentages.

Par rapport à 2019, la masse salariale a diminué de 63 223 € (un départ en retraite, moins d'événements qui génèrent des heures supplémentaires). Mais dans le même temps, les dépenses réelles ont diminué de 242 374 € dans leur globalité. En conséquence, et même si le 012 baisse, le pourcentage augmente.

Evolution des dépenses de personnel depuis 2014								
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	
2 626 580	2 729 535	2 718 622	2 787 272	2 675 723	2 491 900	2 434 877	- 2,29 %	- 57 023 €

La collectivité a pris des mesures pour contenir l'augmentation de ce chapitre : non remplacement automatique d'un agent partant en retraite ou en mutation, mutualisation, mise à disposition...

En 2018, avec la réduction drastique de la possibilité de recourir aux contrats aidés, la Ville a vu son nombre de contractuels augmenter, et de ce fait, la dépense également.

Enfin, le glissement vieillesse technicité (variation de la masse salariale à effectif constant compte tenu notamment des avancements d'échelons, avancements de grade, etc...) impacte mécaniquement la masse salariale.

Un départ en retraite a eu lieu pour un agent titulaire en 2020. En 2021, trois départs sont programmés. Afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement à court, moyen et long terme, tous les départs ne seront pas remplacés.

L'année 2020 est le premier exercice complet post transferts de services à la CCALN. Pour rappel, le 1^{er} juillet 2019, après deux reports, le service crèche (9 agents) et RAM (1 agent) ont été transférés.

Concernant les ATSEM, la CCALN rembourse la partie du temps scolaire des 6 ATSEM (nombre d'ATSEM nécessaires) de la ville. Cela représente en 2020 une recette de 94 267 €. Or, la commune a fait le choix de mettre à disposition des écoles un nombre d'ATSEM supérieur à celui imposé. L'ensemble des postes **représente un coût réel de personnel de 235 760 €, avec par conséquent un reste à charge de 141 493 € pour la commune.**

2020 a également été marquée par une politique de revalorisation des bas salaires engagée à la fin du premier semestre. Ainsi, 28 agents ont vu leur régime indemnitaire augmenter dès juillet. Le coût supplémentaire sur une année pleine est estimé à 23 000 € (y compris les nouveaux régimes aux agents titularisés).

2) *Les charges à caractère général*

Le chapitre 011 comprend la majorité des dépenses « courantes » de la ville :

- Fournitures de petit équipement,
- Electricité, gaz, eau, assainissement,
- Eclairage public,
- Alimentation,
- Fournitures administratives,
- Crédit-bail mobilier, locations mobilières,
- Fournitures scolaires,
- Fêtes et cérémonies, actions culturelles et sociales,
- Transports,
- Etc.

Depuis plusieurs exercices, tout en préservant la qualité du service, la collectivité rationalise ce chapitre (*actualisation des tarifs du périscolaire, actualisation des tarifs cantine, exonérations fiscales, mise en concurrence systématique entre fournisseurs*).

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	
1 554 394	1 362 724	1 226 098	1 317 355	1 399 382	1 396 922	1 096 593	- 21,5 %	-279 552,82 €

Ce chapitre a été fortement marqué par l'effet Covid-19 (annulations, bâtiments fermés, diminution des déplacements) : en 2020, plus de 425 000 € n'ont pas été consommés par rapport au budget prévisionnel, et près de 300 000 € de moins dépensés sur ce poste par rapport à 2019 :

- Energie – électricité : - 38 497 €
- Carburants : -10 416 (bus municipal principalement)
- Alimentation : - 43 901 € (cantine)
- Matériel roulant : - 17 164 €
- Fêtes et cérémonies : - 55 245 €
- Transports : - 13 243 € (activités ALSH)
- Voyages et déplacements : - 27 217 € (classe de neige)

Les dépenses liées à la Covid-19 sont regroupées dans le chapitre 011 : achat de masques pour 14 886,05 €, opération de soutien aux commerces avec les bons d'achat pour 30 000 €, etc.

Depuis plusieurs exercices, la commune a revu ses différents contrats de leasing. La balayeuse municipale étant arrivée en fin de vie, un nouveau contrat a été signé avec un début de paiement au printemps 2021. Le poste crédit-bail sera de fait augmenté d'environ 2 000 €/mois pendant 5 ans.

2021 sera la dernière année du contrat de leasing du duplicopieur. Il sera nécessaire de se pencher sur la pertinence de son renouvellement.

Enfin, pour la dépense de l'article 6067 – fournitures scolaires, la commune reçoit un fond de concours de la CCALN (50€/élève). Cette recette est encaissée au 74751 (comme le fond de concours bibliothèque). Cette recette pourrait disparaître en 2021-2022.

3) Autres dépenses

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est stable (252 700 €). Le budget de subvention aux associations est maîtrisé (125 000 €). En 2020 la commune a dépensé près de 30 000 € en créances admises en non-valeur et créances éteintes. La Communauté de Communes Avre Luce Noye a pris en charge la cotisation au SDIS de ses communes membres. Pour Moreuil, le montant se situe entre 90 000 € et 100 000 €. Ce poste de dépenses pourrait revenir à la charge de la commune en fonction des mesures qui seront prises par la CCALN.

- Chapitre 66 – Charges financières

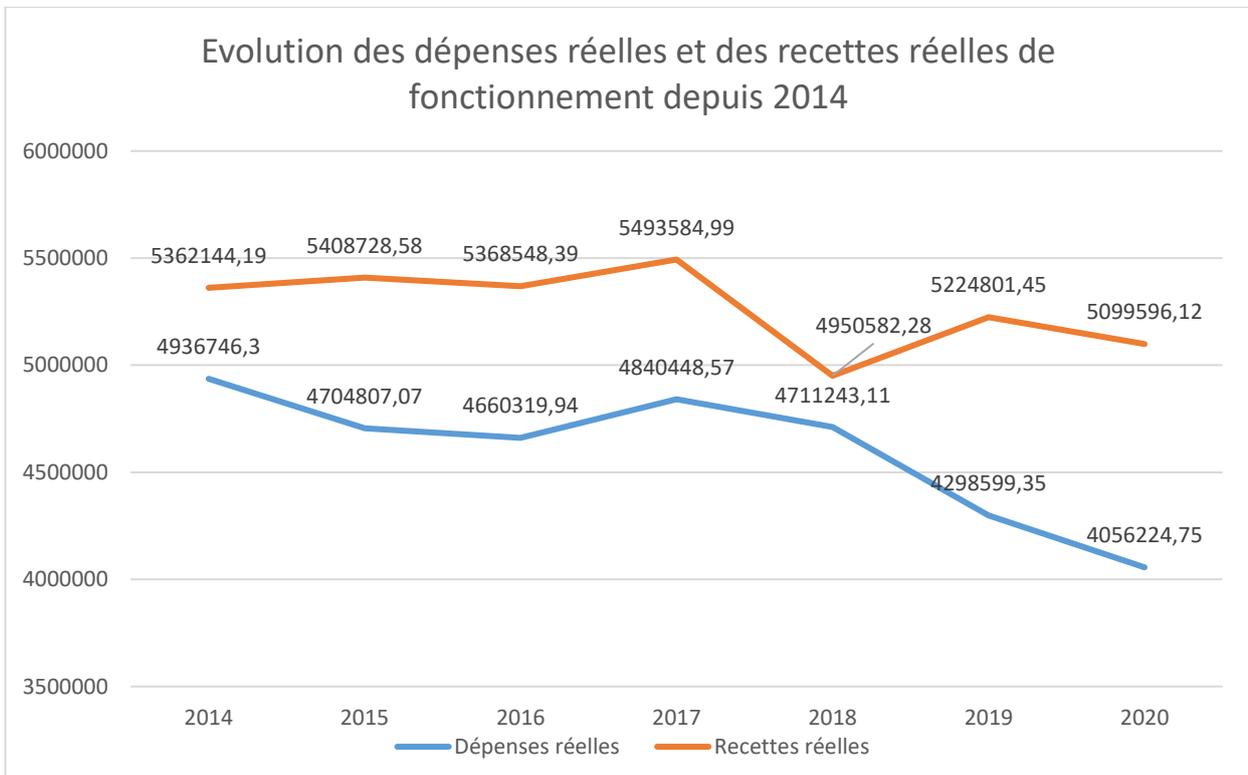
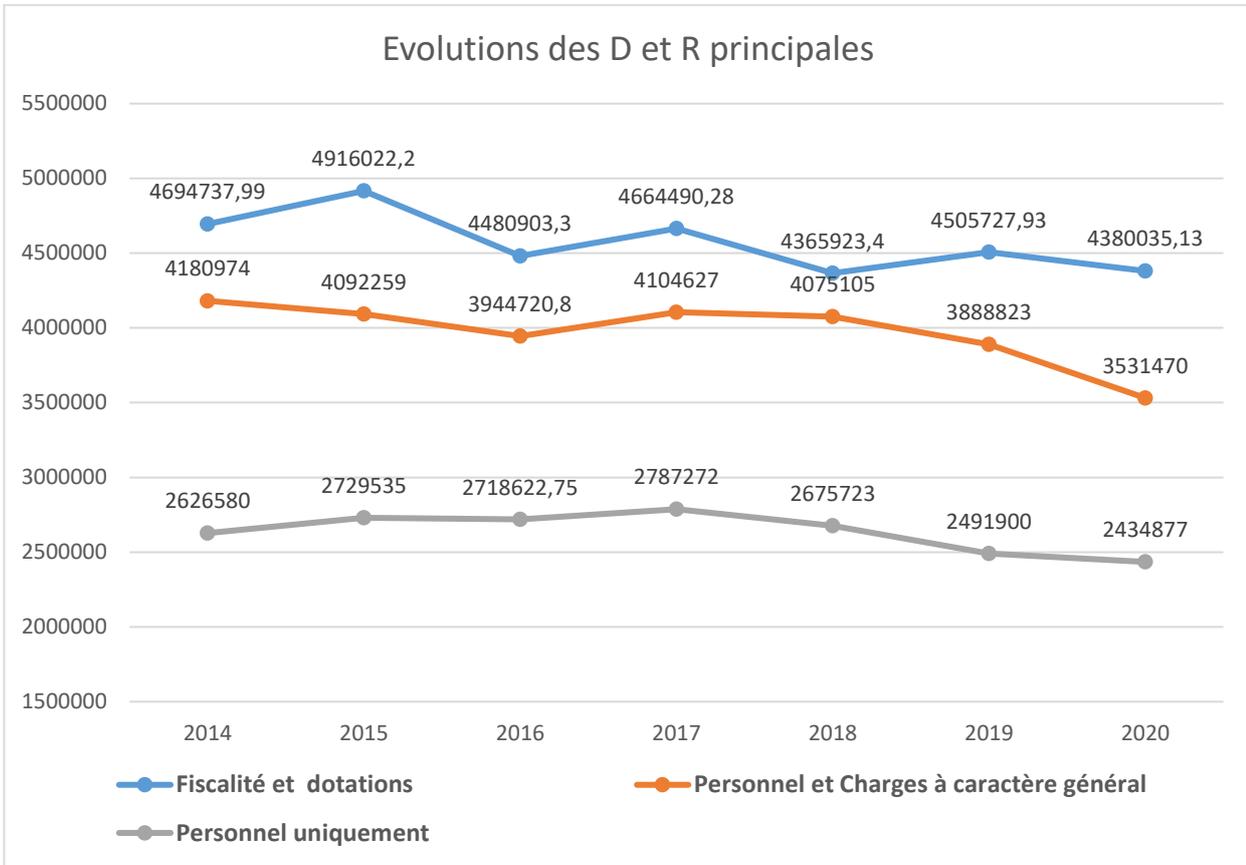
Ce chapitre est en forte augmentation par rapport à 2019 (+ 58 437 €). Cela s'explique par 62 100,50 € d'indemnités de réaménagement d'emprunt. En 2021, il reviendra à un niveau stable, voire en diminution du fait de l'évolution des intérêts des emprunts.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

En 2020 la commune a dû rembourser la classe de neige, ce qui explique l'augmentation de ce chapitre par rapport à 2019.

Bilan

1) Retour sur 2020



L'exercice 2020 a été fortement perturbé par le contexte sanitaire. Les grands équilibres budgétaires se retrouvent totalement faussés et ne sauraient être considérés comme fiables et pérennes.

Les grandes tendances des dernières années se confirment cependant : la maîtrise du chapitre 011, des dépenses de personnel contenues et même en baisse pour la troisième année consécutive (-2,5 %), mais des recettes courantes également en diminution de plus de 200 000 € par rapport à 2019.

Avec un résultat de fonctionnement de 737 134 €, une épargne de gestion de plus de 1 100 000€, donc une capacité d'autofinancement brute de 887 601 € (taux d'épargne de 18,16%) et une Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) de 515 167 € la capacité de désendettement est désormais de 4,45 ans (pour 3 945 613 € de dette).

Ces résultats positifs permettent d'assurer un budget d'investissement conséquent.

2) Intercommunalité

Rappel des transferts de services à l'intercommunalité suite à la fusion entre la CCALM et la CCVN :

La CCVN ayant une crèche et un relais d'assistants maternels, cette compétence a été reprise dans la nouvelle intercommunalité. De fait, les services municipaux ont présenté un intérêt communautaire et ont dû être transférés à la CCALN.

Après plusieurs reports, les transferts ont pris effet le 1^{er} juillet 2019 :

- crèche (9 agents) : impact en dépenses de personnel, en charges, mais également en recettes de la CAF et en produits des services. Pour 2018, le reste à charge municipal après déduction des aides de la CAF était de 221 945 €.

- relais d'assistants maternels (1 agent) : impact en dépenses de personnel, en charges, mais également en recettes de la CAF. Pour 2018, le reste à charge municipal après déduction des aides de la CAF était de 18 776 €.

La CCALN a également décidé de reprendre d'autres compétences qui étaient déjà intercommunales sur le Val de Noye :

- cotisation au SDIS : env. 100 000 € (au chapitre 65 dès le budget prévisionnel),

- maison de la musique : la commune a construit la maison de la musique pour un montant d'environ 1,1 million d'euros en 2015. Avec la prise de compétence intercommunale, le bâtiment et son terrain est désormais mis à disposition gracieusement de la CCALN (tant que la compétence sera exercée) depuis le 1^{er} janvier 2019 avec remboursement de l'emprunt restant (environ 215 000 € à la date du transfert). Pour la commune, la maison de la musique **aura représenté un coût d'environ 900.000 €.**

- agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (6 agents) : mise à disposition partielle à compter du 1^{er} janvier 2019 . La CCALN rembourse une partie du temps scolaire des 6 ATSEM de la ville selon le barème suivant : (1014h/Atsem/16,50€/h x 6) . Cela représente en 2020 une recette de 94 267 € pour un coût réel de personnel de 235 760 €, **avec un reste à charge de 141 493 € pour la commune.**

- fonds de concours versé pour les enfants scolarisés (50€/élève) soit environ 20 000 €.

- fonds de concours pour les bibliothèques de Moreuil, Ailly sur Noye et Hangest en Santerre. La quote-part de Moreuil est de 13 000 €.

La Communauté de communes est en train d'étudier différentes pistes d'économies avec un possible impact direct sur les recettes perçues.

Ainsi le conseil communautaire aura bientôt à trancher pour le maintien ou la suppression de la cotisation au SDIS (environ 100 000 €), des fonds de concours pour les écoles et la bibliothèque (environ 37 000 €), mais également le reversement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (environ 30 000 €), la répartition éolienne (environ 3 500 €).

Bilan des orientations 2020

Rappel des orientations de 2020 :

- *Maintien des taux d'imposition.*
- *Stabilisation des charges à caractère général.*
- *Stabilisation des dépenses de personnel suite aux transferts de services.*
- *Revalorisation des bas salaires.*
- *Maintien de l'enveloppe de subventions aux associations.*
- *Poursuite de l'effort de désendettement.*
- *Anticipation des conséquences de la crise sanitaire.*

Bilan des orientations 2020		
<i>Maintien des taux d'imposition</i>	<i>Atteint</i>	
<i>Stabilisation des charges à caractère général</i>	<i>Atteint</i>	
<i>Stabilisation des dépenses de personnel</i>	<i>Atteint</i>	- 2,29 % / 2019
<i>Revalorisation des bas salaires</i>	<i>Atteint</i>	28 agents concernés pour un montant de 23 000 €
<i>Maintien de l'enveloppe de subventions aux associations</i>	<i>Atteint</i>	125 000 €
<i>Poursuite de l'effort de désendettement</i>	<i>Atteint</i>	
<i>Anticipation des conséquences de la crise sanitaire</i>	<i>Atteint</i>	Opération de soutien aux commerces, achats de masques pour la population, augmentation des fournitures sanitaires, augmentation des temps de nettoyage dans les écoles

Orientations 2021 de la section de fonctionnement

- *Maintien des taux d'imposition,*
- *Poursuite de l'effort de désendettement,*
- *Stabilisation des charges à caractère général,*
- *Maîtrise des dépenses de personnel avec une gestion RH à moyen et long terme,*
- *Maintien des actions en direction des aînés,*
- *Mise en place d'actions pour une meilleure cohésion sociale,*
- *Maintien du budget dédié aux associations,*
- *Maintien des budgets dédiés à l'éducation*
- *Poursuite de la modernisation des outils de communication*
- *Renforcement des actions pour l'amélioration du cadre de vie (propreté, éco-citoyenneté...)*

III. ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Bilan 2020

Programmes d'investissement 2020	Opération	Budget prévisionnel	Devis signé/Dépense réalisée	Recette attendue	Recette réalisée	Résultat	Observation
Prog. 15 : Eclairage public	Projet LED	25 000,00				25 000,00	Réalisé mais non facturé
	Renfort lumineux	1 000,00				1 000,00	
Prog. 35 - Centre culturel	Alarme incendie	7 020,00	7 020,00			0,00	Réalisé
	Ordinateurs	2 000,00	4 909,80			-2 909,80	Réalisé
	Logiciels	6 000,00	3 920,00			2 080,00	Réalisé
	Porte automatique	12 500,00	12 416,40			83,60	Réalisé solde facturé en RAR 2021
	Radiateurs	5 000,00	4 825,39			174,61	Réalisé
	Enseigne	1 000,00				1 000,00	Reporté 2021
	Mobilier	12 000,00				12 000,00	Reporté 2021
Prog. 44 MAIRIE	Informatique	8 500,00	5 820,70			2 679,30	Réalisé
	Store Covid-19	1 400,00	1 360,80			39,20	Réalisé
	Etude accueil	5 000,00	0,00			5 000,00	Réalisé
	Mobilier	2 000,00	6 122,02			-4 122,02	Réalisé
	Archives	5 000,00				5 000,00	Reporté 2021
Prog. 75 : Matériel services techniques	Barrières + grilles	1 900,00	2 403,12			-503,12	Réalisé
	Tondeuse	1 600,00	1 979,11			-379,11	Réalisé
	Désherbeur	3 500,00	2 355,41			1 144,59	Réalisé
	Matériel électroportatif	1 500,00	1 525,33			-25,33	Réalisé
	Tondeuse auto-portée	25 000,00	25 000,00			0,00	Réalisé
Prog. 82 : bâtiments communaux	Défibrillateur	1 380,00	1 380,00			0,00	Réalisé
	Bureau de contrôle Espace Enfance	196,04	196,04			0,00	Réalisé
	Retenue de garantie		486,30				Réalisé
	Subvention CAF Espace Enfance			20 000,00	20 000,00	0,00	Réalisé
	Emprunt CAF Espace Enfance			20 000,00	20 000,00	0,00	Réalisé

	Défibrillateurs	7 500,00	7 500,00			0,00	Réalisé
	Maison du parc des sports	13 500,00	9 872,97			3 627,03	Réalisé
	Volets maison rue Victor Gaillard	3 000,00				3 000,00	Réalisé
	Toiture ateliers	8 300,00	8 222,77	2 500,00		-2 422,77	RAR 2020 pour 2021
	Porte Parisud	8 000,00	9 741,42			-1 741,42	Réalisé
	Fenêtre de toit logement rue du 8 août	2 300,00	2 245,68			54,32	RAR 2020 pour 2021
	Tables salle Vitez	2 000,00	2 013,60			-13,60	Réalisé
	Organigramme de clés	10 000,00				10 000,00	Reporté 2021
	Attestation accès PMR		635,40			-635,40	Réalisé
	Gouttière maison parc		3 489,12			-3 489,12	Réalisé Paiement en RAR 2021
	Sécurisation entrée mairie	13 000,00	6 979,20			6 020,80	Acompte 3489,60 sur 20 et reliquat en RAR 2021
Prog. 83 : Restauration scolaire	Etude circuits courts	15 000,00				15 000,00	Reporté 2021
Prog. 84 : Aménagement urbain/environnement	Panneaux d'information	5 000,00	3 002,90			1 997,10	Réalisé
	Chemin des écoliers	10 000,00				10 000,00	Standby
	Bancs	3 000,00	2 491,92			508,08	Réalisé
	Tables de pique-nique	2 500,00				2 500,00	Reporté 2021
	Jeux Magister	8 000,00	16 744,80			-8 744,80	RAR 2020 pour 2021
	Canipropres	1 500,00				1 500,00	Reporté 2021
Prog. 85 : Mail de la Liberté	Jeux mail	12 000,00				12 000,00	Selon étude
	Etude mail de la Liberté	20 000,00	5 400,00			14 600,00	Montant de 7200, reliquat en RAR 2020 pour 2021
Prog. 86 : Place Victor Hugo	Etude Place Victor Hugo	10 000,00	7 200,00			2 800,00	En cours

Prog. 87 : video- protection	Etude	20 000,00	0,00			20 000,00	Réalisé
Prog 88 : écoles et petite enfance	TBI écoles phase 2						Réalisé
	<i>Travaux câblage</i>	11 100,00	11 040,00	3 220,00		-3 160,00	Réalisé
	<i>Equipements Lucie Aubrac A</i>	36 500,00	25 353,40			11 146,60	
	Equipements Lucie Aubrac B						
	Subvention LAA FEDER			2 760,00		-2 760,00	
	Subvention LAA DETR			3 906,00		-3 906,00	
	Subvention LAB FEDER			4 500,00		-4 500,00	
	Subvention LAB DETR			7 568,00		-7 568,00	
	Câblage internet	1 656,00	1 656,00			0,00	
	Rideaux antifeu	1 975,44	1 975,44			0,00	Réalisé
	Mobilier	2 175,24	2 054,04			121,20	Réalisé
	DETR fenêtres Gavroche			16 500,00	16 500,00	0,00	Réalisé
	DETR fenêtres Pablo Picasso			39 823,00	39 823,00	0,00	Réalisé
	Subvention CD80 fenêtres Pablo + Gavroche			40 231,00	40 231,00	0,00	Réalisé
	TBI Gavroche	9 262,00					Réalisé
	TBI Pablo						Réalisé
	DETR TBI phase 1			5 158,00		-5 158,00	RAR sur 2021
	Fenêtres intérieures Pablo	145 000,00	142 715,04			2 284,96	Réalisé Solde en RAR 2021
	DETR fen Pablo			41 650,00	35% du HT (119 000 prévisionnel)		RAR sur 2021
	CD80 fen Pablo			29 750,00	25% du HT		
	DSIL fen Pablo			23 783,00	19,99 % du HT		
	Chaudière Lucie A	6 000,00				6 000,00	Reporté sur 2021
Sanitaires Lucie B	20 000,00	30 585,64			-10 585,64	Réalisé	
Totems de signalisation	3 000,00				3 000,00	Reporté sur 2021	

	Chéneaux espace enfance		7 267,08				Réalisé RAR 2020 sur 2021
	Mobilier école	5 000,00	9 120,91			-4 120,91	Réalisé
Prog. 89 : Accueil de loisirs	Toiture Espace Enfance	20 000,00	7 897,11				Réalisé
	Subvention mobilier Espace Enfance			10 253,00	10 252,36	-0,64	Réalisé
	Mobilier	3 350,00	3 322,08			27,92	Réalisé
Prog. 94 : Voirie et réseaux	Voirie	90 000,00	49 174,17			40 825,83	Réalisé – des situations restantes en RAR 2021
	Poteaux incendie	2 796,00	4 666,80			-1 870,80	Réalisé
	Marquage	5 000,00	9 193,88			-4 193,88	Réalisé
Prog. 101 : Cimetière	Reprise des concessions	5 000,00	0,00			5 000,00	En cours
	Extension	23 000,00	22 398,00			602,00	Réalisé
Prog. 114 : Parc des Sports	Terrain de football (aération)	3 000,00	2 964,00			36,00	Réalisé
	Clôtures et barrières	4 000,00	975,60			3 024,40	Réalisé
	Sécurisation	10 000,00	7 031,57			2 968,43	Réalisé
Prog. 123 : Marais communal	Travaux	23 587,08	23 587,07			0,01	Réalisé
	Subvention						
	Agence de l'eau			9 827,95	9 827,00	-0,95	
	CD80			2 948,39	2 948,00	-0,39	
	CR			2 948,39	2 948,38	-0,01	
Opérations financières	Terrain rue Clémenceau			29 610,00	29 910,00	-29 610,00	Réalisé
	Copro et vente CCALN			40 480,00	0	-40 480,00	Annulé
	Achat maison rue Maurice Garin		127 202,51				Réalisé RAR 2020 sur 2021
	Vente 3 rue Léon Blum			100 000,00	100 000,00	-100 000,00	Réalisé

B. Les Restes à Réaliser (RAR)

- 55 624,00 € en Recettes
- 262 024,72 € en Dépenses

IV. ORIENTATIONS 2021 ET ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

Les projets prioritaires (sous réserve de l'enveloppe disponible) :

- ❖ Vidéoprotection,
- ❖ Rénovation de l'accueil de la mairie,
- ❖ Rénovation de voirie,
- ❖ Rénovation de la bibliothèque,
- ❖ Isolation des bâtiments (Espace enfance, centre culturel)
- ❖ Entretien/rénovation de bâtiments
- ❖ Rénovation cours d'école
- ❖ Acquisition radar
- ❖ Rénovation sanitaires filles Luce Aubrac B
- ❖ Revégétalisation et embellissement de la commune

Plusieurs projets ont vocation à faire partie d'un Plan de Programmation Pluriannuel :

- ❖ Le réaménagement de la Place Victor Hugo
- ❖ Le Mail de la Liberté
- ❖ Le Parc des Sports
- ❖ La sécurisation
- ❖ Natura 2000

V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1) Annuité prévisionnelle

	2017	2018	2019	2020	2021
Capital remboursé	358 238,32 €	357 048,15 €	346 334,23 €	371 790	391 070
Intérêts remboursés	188 008,66 €	174 355,77 €	160 830,97 €	154 092	140 693
Annuité totale	546 246,92 €	531 403,92 €	507 165,20 €	525 882	531 763

En 2020 la commune a réalisé un aménagement de sa dette sur demande du Trésor Public.

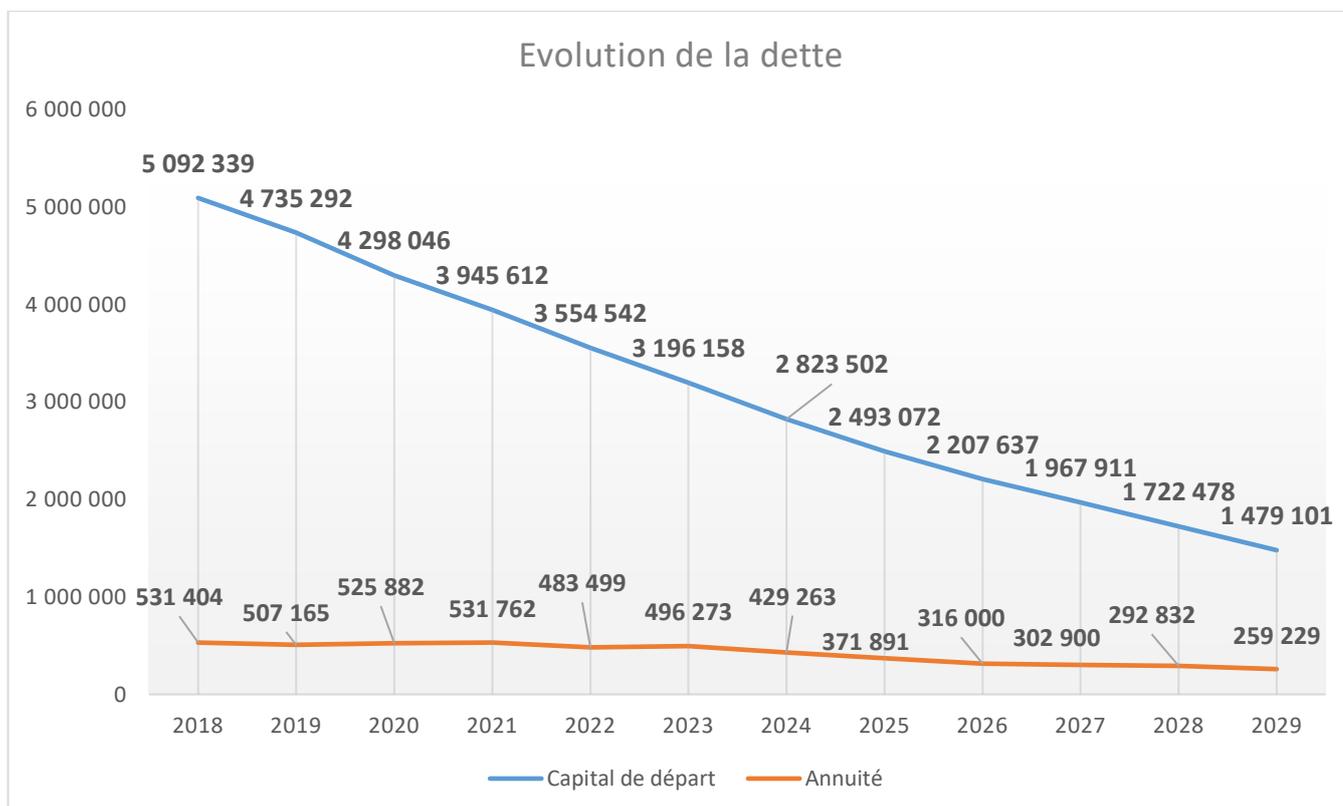
Cette opération comptable d'un montant de 876 169,24 € + 5 259,49 € n'apparaît qu'en temps qu'écritures comptables et n'est pas une opération réelle.

En 2020 la commune a remboursé 372 433,80 € de capital d'emprunt au réel.

2) Ligne de trésorerie

En 2020, la commune bénéficiait d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale d'un montant de 250 000,00 €. La ligne a été remboursée intégralement et sera renouvelée (accord déjà communiqué de l'établissement bancaire) à compter de mai/juin 2021.

3) Evolution de la dette



L'emprunt va mécaniquement diminuer au cours des prochaines années.

En moins de 10 ans, l'emprunt sera divisé par 4, partant de 4,298 millions en 2020 pour atteindre 1,09 million en 2029.

Malgré cette diminution, les annuités resteront stables (environ 500 000 €/an) jusqu'en 2024 où elles baisseront fortement.

4) Désendettement et projection (présenté lors de la séance de conseil municipal)

En 2020 la commune a respecté son objectif de désendettement.

Pour rappel la projection était la suivante :

Projection de la dette 2019-2020 :

Ratio 2019 : 1 181 €/hab. Ratio 2020 projeté : 1 072 €/hab.

Le ratio constaté est de 1106 € /hab. selon l'administration fiscale, et de 984 € selon le CA 2020 (le delta s'explique par la diminution du nombre d'habitants et les variations comptables).

La moyenne des communes de 3 500 à 5 000 hab. est de 899 €/hab. Ce ratio sera atteint en 2022 (hors nouvel emprunt).

Au CA 2020, la capacité de désendettement de la commune sera de 4,45 années.

ANNEXE 1 – FISCALITE DIRECTE LOCALE - EVOLUTION DES BASES

	2009	2010 TP	2011 CFE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TAXE HABITATION	2 663 457 5,56%	2 736 000 2,72%	2 780 269 1,61%	2 836 000 2,00%	3 041 000 7,23%	3 070 000 0,95%	3 149 069 2,57%	3 067 719 -2,58%	3 091 962 0,79%	3 106 294 +0,46%	3 199 048 +2,99%	3 196 186 -0,089%
FONCIER BATI	3 746 695 2,90%	3 837 000 2,41%	3 970 958 3,49%	4 055 000 2,11%	4 109 000 1,33%	4 549 000 10,70%	4 589 473 0,88%	4 646 460 +1,24%	4 697 665 +1,05%	4 773 354 +1,58%	4 860 309 +1,82%	4 950 132 +1,84%
FONCIER NON BATI	123 972 0,38%	125 700 1,39%	127 781 1,65%	132 500 3,69%	134 500 1,50%	136 200 1,26%	135 586 -0,45%	136 226 +0,47%	134 598 -1,19%	136 033 +1,05%	139 039 +2,21 %	140 255 +0,87%
TAXE PRO	11854943 0,66%	12872000 8,57%	2 321 308	2 017 000 -13,10%	2 020 000 0,15%	2 382 000 17,92%	2 716 339 14,03%	2 999 203 +10,41%	3 011 621 +0,41%	2 474 028 -17,85%	2 455 394 -0,76%	2 119 470 -13,68%

ANNEXE 2 – EVOLUTION DES TAUX ET PRODUITS

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	13.87 % 362 700	14.56 % 398 362	24.67 % 699 395	24.32 % 689 715	24.32 % 739 571	24.32 % 746 624	24.32 % 765 854	24.32 % 746 069	24.32 % 751 965	24.32 % 755 451	24.32 % 775 576	24,32 % 777 313
TF	21.05 % 788 112	22.10 % 847 977	22.10 % 876 707	21.79 % 883 584	21.79 % 895 351	21.79 % 991 227	21.79 % 1 000 046	21.79 % 1 012 899	21.79 % 1 023 630	21.79 % 1 040 138	21.14 % 1 027 749	21,14 % 1 046 680
TFN B	39.05 % 48 422	41.00 % 51 537	42.99 % 54 769	42.38 % 56 153	42.38 % 57 001	42.38 % 57 722	42.38 % 57 461	42.38 % 57 733	42.38 % 57 043	42.38 % 57 651	42.38 % 58 925	42,38 % 59 440
TP CFE	10.76 % 1 275 490	11.30 % 1 297 876	19.59 % 454 684	19.31 % 389 482	19.31 % 390 062	19.31 % 459 964	19.31 % 524 525	19.31 % 579 147	19.31 % 580 968	19.31 % 477 159	19.31 % 474 529	19,31 % 409 755

ANNEXE 3 – EVOLUTION DE LA DETTE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Annuité	706 142	698 201	674 243	510 505	512 392	476 516
Par habitant	<u>171</u>	<u>164</u>	<u>162</u>	<u>123</u>	<u>124</u>	<u>115</u>
K remboursé	k = 465 020	k = 487 365	k = 495 499	k = 380 205	k = 407 906	k = 363 374
I remboursé	l = 241 122	l = 210 136	l = 178 744	l = 130 200	l = 104 486	l = 113 142
Total de la dette	3 823 376	3 557 424	3 055 662	2 901 251	2 641 296	3 171 239
Par habitant	<u>923</u>	<u>856</u>	<u>735</u>	<u>699</u>	<u>637</u>	<u>765</u>
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Annuité	421 526	455 572	510 854	590 554	581 243	586 876
Par habitant	<u>101</u>	<u>110</u>	<u>123</u>	<u>146</u>	<u>143</u>	<u>145</u>
K remboursé	k = 262 452	k = 258 212	k = 285 037	k = 324 678	k = 331 556	k = 330 896
I remboursé	l = 159 074	l = 197 360	l = 225 817	l = 265 875	l = 249 687	l = 255 980
Total de la dette	4 921 737	4 688 273	5 230 060	6 345 213	6 827 187	6 495 630
Par habitant	<u>1188</u>	<u>1132</u>	<u>1262</u>	<u>1575</u>	<u>1 688</u>	<u>1 605</u>
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Annuité	603 351	618 129	597 386	553 075	546 247	531 403,92
Par habitant	<u>148</u>	<u>152</u>	<u>146</u>	<u>136</u>	<u>134</u>	<u>130</u>
K remboursé	k = 356 637	K = 384 681	K = 379 987	K = 344 533	K = 358 238	K = 357 048
I remboursé	l = 246 713	l = 233 448	l = 217 399	l = 208 542	l = 188 008	l = 174 355
Total de la dette	6 424 919	6 157 344	5 726 319	5 796 530	5 451 846	<u>5 092 339</u>
Par habitant	<u>1587</u>	<u>1514</u>	<u>1409</u>	<u>1422</u>	<u>1342</u>	<u>1 254</u>
	2019	2020				
Annuité	507 165	525 882				
Par habitant	<u>124</u>	<u>131</u>				
K remboursé	k = 346 334	K = 371 790				
I remboursé	l = 160 831	l = 154 092				
Total de la dette	4 298 046	3 945 613				
Par habitant	<u>1058</u>	<u>984</u>				

Base : 4060 habitants (Insee 2019) – 4 008 hab. en 2020

ANNEXE 4 – EVOLUTION DES RATIOS DE LA COMMUNE DE MOREUIL

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne Départementale 2019/hab.	Moyenne Régionale 2019/hab.	Moyenne des communes de même strate
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	1137	1191	1170	1386	1288	1204	1199	1155	1213	1183	1173	1144	977	479	1212
Produit des impositions directes/Population	559	614	656	645	640	742	717	735	730	756	726	735	342	150	719
Recettes réelles de fonctionnement/Population	1126	1266	1210	1457	1130	1338	1266	1289	1277	1293	1203	1312	1075	472	1433
Dépenses Equipement brutes/Population	408	219	366	80	176	153	279	103	134	66	48	139	118	31	465
Encours de la dette/Population	1458	1569	1690	1613	1520	1524	1665	1407	1321	1238	1155	1106	454	506	899
DGF/Population	279	287	288	277	276	279	265	237	207	194	192	192	156	NC	244

Attention : changement de population INSEE : 4042 en 2018 - 4008 en 2020

source : collectivites-locales.gouv.fr